

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 19 MAI 2022**

L'an deux mille vingt-deux le jeudi 19 mai, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est rassemblé dans la salle Georges Rumen au Siège de l'Agglomération à Guingamp, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

Etaient présents les Administrateurs suivants :

BOSCHER Marina ; COCGUEN Marie-Jo ; GEORGELIN Dominique ; GUILLOU Claudine ; INDERBITZIN Laure-Line ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE BLOAS Mireille ; LE GOFF Yannick ; LE SAULNIER Brigitte ; LEVEDER Adeline ; NAUDIN Christian ; THOMAS Joseph ; VILLECROZE Philippe.

Administrateurs absents excusés :

BOUILLOT Lise ; CROISSANT Guy ; ECHEVEST Yannick ; GENETAY Stéphanie ; GOASDOUE Gérard ; HAGARD Elisabeth ; LE BIANIC Yvon ; LE MEAUX Vincent ; PETIT-LECLERC Françoise ; RASLE-ROCHE Morgan.

Administrateurs absents :

BUHE Thierry ; DE QUELEN Martine.

Administrateur absent ayant donné pouvoir :

Monsieur CROISSANT Guy ayant donné pouvoir à Madame Brigitte LE SAULNIER.

En exercice : **25**
Présents : **13**
Absents : **12**
Représenté : **01**

Date d'envoi des convocations : **jeudi 10 mars 2022.**

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

Vu la Décision n° 2021-828 DC du 9 novembre 2021 publiée au Journal officiel de ce jour ;

Vu la Décision du Conseil constitutionnel n° 2021-828 DC du 9 novembre 2021 ;

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire.

Vu le Décret n° 2021-1466 du 10 novembre 2021 modifiant l'arrêté du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire.

Conformément au IV de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, en sa version modifiée par l'article 10 de la loi du 10 novembre 2021, prévoit, de la date de promulgation de la loi du 10 novembre 2021 et jusqu'au 31 juillet 2022, que « les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent, à fiscalité propre ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent.

Le quorum du CIAS est donc atteint pour ce Conseil d'Administration du jeudi 19 mai 2022.

DEL 2022-05-22

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET EHPAD

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-31 et L2313-1 et suivants, R2313-1 et suivants,

Vu le budget primitif de l'exercice 2021,

Vu le compte de gestion 2021 du comptable public,

Considérant que les résultats, globaux et par section, du compte administratif du Budget EHPAD pour l'exercice 2021 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le comptable public.

Il est proposé au Conseil d'administration :

D'APPROUVER le compte de gestion du comptable public du budget EHPAD concernant l'exercice 2021, faisant apparaître les résultats suivants :

RESULTAT 2021	
INVESTISSEMENT	- 4 102.19
FONCTIONNEMENT	+ 6 779.46
TOTAL	+ 2 677.27

Lecture entendue et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte de gestion 2021 du Budget EHPAD.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Pour extrait conforme,
La Vice-Présidente,

